



Appel à candidatures

L'article R.232-57 du code du sport, en vigueur depuis le 26 mars 2007, prévoit que les fédérations sportives agréées doivent organiser la formation des délégués fédéraux et des escortes, appelés à remplir un rôle important lors des contrôles antidopage (compétitions nationales et internationales).

En application de l'article R.232-55 du dit code, ces escortes doivent **être du même sexe** que les sportifs prélevés.

Conformément à la demande de l'Agence Française de Lutte contre le dopage (AFLD), la Fédération souhaite pouvoir transmettre, à compter du 1er janvier 2009, une liste de personnes formées.

A cet effet, L'IFoMoS, institut de formation du mouvement sportif, créé par le CNOSF, organise des formations pour répondre aux besoins en formation des fédérations et propose :

une session de formation intitulée "**Formation Escorte**"

le Jeudi 27 Novembre 2008

de 13h00 à 16h00

Vous êtes *élu, pratiquant, dirigeant ou technicien* et vous êtes intéressé par cette formation, merci de nous adresser **au plus vite** votre candidature par mail à ffp@ffp.asso.fr ou par courrier à *Fédération Française de Parachutisme, 62 rue de Fécamp, 75012 PARIS.*

Comptant sur votre implication, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

François BOUTELOUP
Président